



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2015

L'ANSSI en régions Agir au plus près des collectivités territoriales et des entreprises

Une réflexion interministérielle sur l'avenir de l'action territoriale en matière de sécurité numérique a rappelé la complémentarité des missions de cybersécurité et d'intelligence économique, ainsi que le rôle éminent de la région comme point d'appui de l'action de l'État dans ces domaines. Au terme de cette réflexion, il a été jugé nécessaire que l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) puisse agir en liaison permanente avec chaque préfecture de région.

A compter de décembre 2015, l'ANSSI déploiera ses premiers référents dans les treize régions métropolitaines. L'ANSSI, par cette démarche, souhaite apporter son expertise de la prévention des incidents et remplir au mieux sa mission de sensibilisation aux bonnes pratiques informatiques.

Dans les faits, à compter du 4 décembre 2015, des référents attachés à l'ANSSI seront présents dans leur région de compétence. Ils œuvreront en synergie et complémentarité avec les structures et les autorités régionales existantes.

Tous les référents seront, au moins dans un premier temps, recrutés en interne au sein de l'ANSSI. Spécialistes de la sécurité du numérique, ils font également preuve de compétences en matière de communication, de qualités pédagogiques et d'une habitude à évoluer au contact d'acteurs publics comme privés.

Dans un premier temps, le dispositif concernera l'Ile-de-France (Paris), la Bretagne (Rennes), le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (Lille) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon). Il s'étendra rapidement en 2016 aux autres régions, puis aux cinq régions d'outre-Mer.

Contact presse : Bureau communication 01.71.75.84.04 - communication@ssi.gouv.fr

À propos de l'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr